



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.
A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :
Correspondants chargés de les recevoir
A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5
Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8
A Lyon, chez M. Fournier, rue Comfart, 14.
Réclames : 30 c. la ligne.
Répétées 3 fois, 20 c. Répétées 6 fois, 15 c.
Annonces ordinaires : 20 c. la ligne.
Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les 4 journaux suivants :
Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*,
l'*Echo roannais*, le *Journal de Roanne*, le *Courrier de Roanne*.
Parlant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes suivantes :
Balbigny, Chénier, Comelle, Vernay, Cordelle, Lenthuy, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerey, Vougy.

S'ADRESSER
Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
A MM. Marion et Vignal, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.
ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie.

Dernière levée de la boîte au bureau.
7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Balbigny, Montbrison, St-Etienne, Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont
Moulins.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.
7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins.
9 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Massillat.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

AVIS

Ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré, sont priés de nous en faire parvenir le montant sans retard.

Roanne, le 13 novembre 1870.

L'heure est grande et solennelle. C'est la lutte à outrance.

Plus d'armistice, plus de paix. Il faut combattre, sans merci ni pitié.

La tâche est rude, terrible. Soyons à sa hauteur.

Arrière les théories ridicules, exagérées, subversives. — Ce n'est pas le moment.

Arrière les intrigants, les ambitieux, les coureurs de places. — L'intérêt et le danger ne vont pas de front.

Arrière les petites gens, les mesquineries.

Honte à celui qui se dit : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

L'ambition, la haine, doivent disparaître devant le péril.

C'est l'heure des grands courages et des grands dévouements.

Tenons nous prêts, l'arme au bras ! Marchons en avant !

« Sachons vaincre ! Sachons mourir ! »

Il est un fait qui doit frapper tous les esprits et sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention. C'est l'entente, au moins tacite, qui semble exister entre les Prussiens et les démagogues, pour achever la ruine plus du glorieux Etat de l'Europe.

Un des premiers coups de fusil tirés à Paris, dans la journée du 31 octobre, l'a été par un Prussien du dedans ; il a été constaté que c'était véritablement un Prussien de Prusse.

Pendant le triomphe de l'insurrection partie de Belleville, M. Jules Vallès s'est emparé de la mairie de ce quartier. Or, d'après les papiers trouvés aux Tuilleries, on sait que ce Jules Vallès, rédacteur du *Figaro* du temps de Rochefort, puis de la *Rive Gauche* et de la *Rue*, avait reçu de l'argent de la police impériale pour poser sa candidature en 1869 contre M. J. Simon.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LE MESNIL-AU-BOIS

Par CHARLES DESLYS

Seulement j'avais écrit à Maniquet à peu près ceci :

« Mon cher oncle,

« J'ai rempli jusqu'au bout nos conventions ; à votre tour de me tenir parole. J'épouse dans quinze jours mademoiselle Bernardine Duvernay, et je compte sur vous pour être l'un de mes témoins. Ne m'en veuillez pas de ne l'être point allé vous rendre visite à mon retour en France ; vous comprendrez sans peine que je ne devais pas, que je ne pouvais pas me rencontrer avec ma cousine Anastasie, avant l'accomplissement de mon mariage. Persister après l'avoir revue, c'eût été pour elle une offense, et peut-être, j'en avais crainte, cela ne m'eût plus été possible... etc., etc. »

Au jour dit, j'arrivai à Honfleur ; mais comme j'avais encore dans l'oreille les dernières paroles de Bernardine, je patientai jusqu'au soir, et palpitant d'espérance et de bonheur, je me dirigeai vers l'endroit qu'elle avait désigné en me disant : Je vous attendrai ! C'était l'automne alors, et la nature était en rapport avec la tendre mélancolie de nos âmes ; c'était le printemps maintenant, et tout était en joie, et tout resplendissait comme pour célébrer la fête triomphante du retour. J'aperçus enfin les ormeaux, je m'approchai

Au dire de la *Cloche*, on a trouvé à l'Hôtel-de-Ville, après le départ des envahisseurs, une dépêche prussienne. A qui était-elle adressée ?

Autre fait significatif. A Versailles, l'état-major prussien savait, dès le dimanche soir, qu'il y aurait du bruit à Paris le lendemain. On s'attendait pour cette fois à une bataille véritable dans les rues de la capitale et on tendait l'oreille pour entendre le bruit de la fusillade et du canon, dans l'espoir de profiter de la bagarre ou du moins de se réjouir. Mais là encore les calculs et l'espérance de l'ennemi ont été trompés.

Tout cela est fort instructif et montre à quelle situation périlleuse en est réduite cette pauvre France, condamnée à se défendre contre deux ennemis qui semblent n'avoir qu'un même but ; la réduire à l'anéantissement.

M. Bousens à son neveu Jérôme l'Avancé.

I.

Te voilà bien changé, mon cher neveu ; c'est ce que tout le monde se dit, et j'avoue que, pour ma part, j'ai de la peine à te reconnaître.

On trouve que tu as des idées toutes... je ne sais comment dire. Il est de fait que tu m'as déjà écrit plusieurs lettres, et je me demande où tu vas prendre tout ce que tu dis.

La dernière fois que tu es venu chez moi, tu as encore trop parlé, et tu aurais dû remarquer que la compagnie ouvrait de forts grands yeux.

Enfin, hier, dans la rue, je rencontre Claude Têtu : « Ah ! ah ! me dit-il, vous avez un neveu qui en fait de belles ! A votre place... » Il n'acheva pas.

Aussi, je n'y plus tenir, et personne ne le faisant, il faut bien que je prenne sur moi de t'avertir.

Il paraît donc que sérieusement tu t'es mis en tête de fonder la société à neuf, de créer un monde nouveau, et de le poser, non plus comme Atlas sur tes épaules, mais en équilibre sur la fine pointe de ton cerveau.

Il ne faut point entreprendre cela, mon neveu ; c'est une grosse affaire et dont tu ne sortiras pas à ton avantage. Beaucoup déjà l'ont essayé, qui ont manqué leur coup.

Parmi ceux-là, on a parlé dans le temps d'un certain Proudhon, lequel avait parié, je cite les termes, de faire tourner d'orient en occident le monde qui tourne, je crois, autrement. Il ne put tenir sa gaucherie, mourut bientôt après, et le monde continue de rouler dans le même sens.

Va, crois-moi, mon neveu, renonce à cette idée qui pourrait te mener loin, plus loin peut-être que tu ne veux aller. Sachons borner l'horizon de nos pensées, et accommoder l'élan de nos desirs à la force de nos moyens.

Avant de songer à créer un autre monde, il vaudrait mie ux, ce me semble, améliorer celui que nous avons ; et si on peut y parvenir, on devra encore s'estimer heureux.

Je ne veux pas me donner pour un grand poli-

de la grande haie, j'écartai doucement le feuillage.

Bernardine était là, agenouillée et priant.

Je passai à travers la haie par la brèche que, six mois auparavant, Jacques y avait faite, et, bien que de nouvelles pousses eussent sensiblement rétréci l'ouverture, je parvins à m'avancer sans bruit jusqu'à l'oreille de Bernardine.

Elle ne m'avait pas vu venir, elle ne m'avait pas entendu.

Durant quelques secondes, je la contemplai en silence. Puis, je la touchai légèrement à l'épaule. Elle se releva tout à coup, me reconnut et tomba dans mes bras en s'écriant :

« Ah ! je le savais bien... moi... qu'il reviendrait ! »

Il y a de ces émotions, de ces béatitudes, qui ne peuvent pas s'exprimer par des paroles. Passons.

Je pressai Bernardine entre mes bras, ne songeant tout d'abord qu'à m'enivrer de sa vue. Puis, emporté par la passion, j'approchai mes lèvres des siennes.

Mais il y avait en elle tant de pudeur, tant d'immatérialité, tant de raphaélisme, qu'elle se recula tout à coup, pareille à cette fleur qu'on appelle la sensitive, et qui se ferme d'elle-même au moindre toucher.

Pardon ! lui dis-je, tout ému par le douloureux effroi, répandu sur son visage. Bernardine, pardon !

Mon repentir la toucha, et, lentement, elle mit sa main dans la main que je lui tendais ; mais ce fut avec un regard de doux reproche, mais ce fut en frissonnant encore.

Je voulus lui parler, lui dire tout mon bonheur.

Allons au Mesnil, interrompit-elle ; on vous y espère aussi.

Et, les mains enlacées, nous nous mîmes en marche.

tique ; et si je l'essayais, tu ne voudrais pas me croire. Tu sais que je ne hante pas les clubs, que je n'écris point dans les journaux, et que je ne veux faire partie d'un gouvernement même provisoire.

Mais cela ne fait rien ; on a tout de même sa petite judiciaire et on s'y tient.

J'ai donc remarqué qu'une des manies de notre siècle, c'est de vouloir tout renverser : l'Etat, la société, la religion, la famille, l'atelier ; de faire table rase pour ensuite tout reconstruire. Nos politiques ont tous la prétention de nous ramener au premier jour de la création.

Eh bien ! tu vas sans doute me traiter d'ignorant, de rétrograde et de réactionnaire, mais je n'aime point qu'on prenne les choses de si haut ; et j'ai mes raisons pour cela.

Je commence à être vieux. J'ai vu établir au moins quatre ou cinq constitutions, avec ou sans plébiscites ; pas une n'a réussi.

On jurait pourtant à chaque fois que ces créations étaient parfaites, que le mécanisme en était ingénieux, bien calculé et selon les règles, et que c'était pour notre bien et celui de nos enfants que les plus fortes têtes y avaient travaillé.

Rien n'y a fait, et nous voilà encore à recommencer. Cela me fait tenir en garde. Je crains qu'il n'en soit de même de la constitution que tu as élaborée avec tes amis, et dont tu tiens les plans et devis en poche.

Aussi, plus je vais, plus je deviens soupçonneux et plus je me persuade qu'en politique il ne faut pas tant se presser. La société, selon moi, est l'ouvrage du bon Dieu, qui en a déterminé les bases et les conditions d'après les lois qui ne sont pas encore très bien connues et contre lesquelles il ne faut point aller.

Je me souviens qu'un jour, étant écolier et ne sachant trop que faire, l'envie me prit de démonter pièce à pièce une tort bonne montre que je tenais de mon père ; mais, cela fait, je ne pus jamais parvenir à la remettre sur pied.

Il en pourrait être de même de la société. Les hommes feront donc bien, je crois, de n'y toucher qu'avec précaution, car ils se trouveraient peut-être empêchés pour la reconstruire. Détruire pour refaire, cela coûte gros et n'est pas sûr.

Il ne faut donc point faire fi du passé, mon cher neveu, ni le condamner en bloc. Nous avons dans notre histoire des gloires qui ne feraient point trop mauvaise figure à côté des gloires présentes. Chaque temps a sa rouille et ses taches, et l'avenir que tu rêves aurait aussi les siennes.

Le vieux Caton disait à Rome : « Nous faisons ce qui est le mieux pour notre temps, et nos descendants, faute de réfléchir, auront peut-être bien de la peine à comprendre les raisons de notre conduite. » C'était un républicain, et ce n'était point un sot.

La France a vécu quatorze cents ans, et cela seul prouve que les principes de sa constitution étaient bons. Voilà un fait sur lequel il faudrait réfléchir, pour voir s'il n'y aurait pas dans ce passé quelque chose qui pût servir encore au présent.

C'est ce que firent les Anglais, il y a deux

En approchant de la ferme, j'aperçus Jacques, debout sur le seuil et regardant du côté par lequel Bernardine devait revenir, ou bien seule, ou bien avec moi.

Il s'avança à ma rencontre, et me tendant la main :

— Vous êtes un honnête homme ! dit-il.

Nous entrâmes.

La tante Rose était à sa place habituelle, sous le manteau de la cheminée, exactement comme le jour de mon départ ; comme ce même jour, Pétronille était en train de mettre le couvert pour le souper.

A mon aspect, la tante Rose eut un geste qui témoignait hautement du peu de foi qu'elle avait eu dans mon retour. Quant à Pétronille, sa stupéfaction fut si grande, qu'elle en cassa une seconde assiette.

Après les compliments d'usage, chacun prit place à la table, et Jacques, faisant circuler le pichet, remplit les verres.

Jamais je ne l'avais vu aussi calme, aussi grave, aussi hospitalièrement solennel.

— A votre bien-venue ! dit-il en élevant son verre à la manière antique. Au bonheur de Bernardine !

Au moment même où nous trinquions encore, le bruit d'une voiture nous fit soudainement prêter l'oreille, et la porte s'ouvrit presque aussitôt, donna pour la seconde fois passage à mon très cher oncle et tuteur.

Parmi tous les convives, il y eut un premier mouvement de stupefaction.

Quant à moi personnellement, je me sentais si assuré de mon bonheur, que l'idée d'un nouvel obstacle ne me vint pas à l'esprit.

Merci d'être venu, dis-je naïvement, à M. Maniquet ; merci, mon oncle. Mais ce n'était pas la peine de vous déranger si tôt, vous le voyez, nous n'en sommes encore qu'aux accords.

cents ans. Ils créèrent le moins qu'il fut possible dans la situation où ils s'étaient mis ; ils conservèrent de leur constitution les bases principales ; ils fondèrent leurs libertés sur leurs traditions historiques, et leur révolution ne fut qu'un développement de leur grande Charte, qui datait de Jean-sans-Terre, de près de 500 ans.

Pourquoi ne ferions-nous pas ainsi ? Notre édifice social est encore debout et peut nous servir. Les partis, pour s'y loger, l'ont un peu endommagé, mais nous avons sous la main tous les matériaux nécessaires pour le réparer. Nos pères en 1789 ont dessiné les lignes principales de cette restauration. Reprenons leur ouvrage, et renouons ainsi la chaîne de nos traditions nationales.

Voilà ma politique ; elle emprunte au passé ses principes, tout en accordant satisfaction aux besoins nouveaux ; elle ne détruit pas, elle développe ; elle ne renverse pas, elle réforme ; elle cherche dans la raison des siècles les germes qui serviront à l'évolution de l'avenir.

Mais j'ai encore bien des choses à te dire, mon cher neveu ; au revoir donc, mais en attendant, si tu es sage, tu feras bien de remettre ta constitution nouvelle dans ton portefeuille. Le génie de la France y pourvoira.

Ton oncle, BOSENS.

LETTRE SUR LES ÉLECTIONS

ADRESSÉE AUX FRANÇAIS.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre journal que plusieurs membres de nos anciennes assemblées législatives appartenant à diverses nuances d'opinions, et en particulier l'éminent avocat républicain Grévy, se sont adressés à la délégation du Gouvernement de la défense nationale qui siège à Tours, pour lui demander de fixer à la date la plus prochaine les élections depuis longtemps promises de l'Assemblée nationale constituante.

J'apprends aussi, toujours par la voie de la presse, que la convocation d'une Assemblée est le but principal de la négociation engagée en ce moment par les puissances neutres pour la conclusion d'un armistice entre la Prusse et la France, négociation dont la suite est confiée au plus illustre de nos hommes d'Etat.

Je ne sais qu'elle est la valeur de ces divers bruits, mais je suis porté à les croire fondés, principalement par cette raison qu'ils me paraissent répondre à un désir ou plutôt à une nécessité généralement sentie en ce moment par toute la France.

— Monsieur le vicomte de Fontanelle, répondit-il en prenant l'air rengorgé d'un ambassadeur extraordinaire, je désirerais avoir l'honneur de vous dire quelques mots en particulier.

— Monsieur Maniquet, répondis-je avec le même cérémonial, bien qu'au demeurant assez intrigué, monsieur Maniquet, pourquoi ne me diriez-vous pas ces deux mots devant tous ? Je suis en famille ici, je n'y veux avoir de secret pour personne.

— Soit ! consentit-il avec un geste douloureusement résigné. Mais, souvenez-vous-en, vicomte, c'est vous-même qui l'aurez voulu.

— Allez !

— Avant de vous laisser vous engager plus loin, il est de mon devoir de tuteur de vous éclairer sur votre position réelle. Peut-être eussiez-vous mieux fait de parler plus tôt. J'ai craint d'attrister votre insouciance jeunesse... et d'ailleurs, je vous tenais en réserve un moyen de continuer l'existence dorée. En considération de ces deux motifs, excusez-moi...

— Je vous excuse d'avance ; achevez.

— Roger... mon cher Roger... je ne puis vous le dissimuler davantage, vous êtes complètement ruiné !

— Moi !... moi !... c'est impossible !

— Mes comptes de tutelle sont parfaitement en règle, je suis tout prêt à vous en fournir la preuve ! Il vous reste à peine une dizaine de mille francs, plutôt moins que plus.

— Dix mille francs !

— Ah ! dame ! monsieur votre père ne possédait absolument rien que ses parchemins, lorsqu'il épousa ma très chère sœur Anaïs, et les Maniquet étaient bien loin alors de la magnifique fortune que leur a conquise non industrie. Anaïs eut en dot, et défunt mon père se sagna beaucoup, cinq cent mille francs. Monsieur mon beau-frère les avait déjà passable-

beaux hommes. On les conduisit au Pay, où ils devaient résider. Ils avaient l'air de supporter très patiemment leur captivité. Ils ont philosophiquement consommé un nombre de chopes respectable pendant l'arrêt du train. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité.

CITOYENS,

L'emprunt de 300,000 fr. provoqué par le conseil municipal à pour but, non seulement de faire face aux dépenses de l'armement, mais surtout de venir en aide, soit en donnant du travail, soit par tout autre moyen, aux malheureux que l'état de guerre laisse sans ressources. Conformément à l'article de la délibération du conseil municipal ainsi conçu :

Emprunt de la défense nationale et secours aux victimes de la guerre.

Nous engageons de nouveau tous ceux qui le peuvent à souscrire à notre emprunt.

Pour faciliter toutes les bourses, on fera des obligations de 250 fr.

L'administration est fermement résolue à remplir la pénible tâche qu'elle s'est imposée de maintenir l'union entre tous les citoyens ; mais aussi de soulager toutes les misères. Ne lui viendrez-vous pas en aide ?

PEILLON, Maire.

Comme on le voit, par l'appel qui précède, l'emprunt de la ville de Roanne est loin d'être couvert. On parle de 90,000 francs souscrits. Nous sommes loin des 300,000 francs demandés, et nous ne pensons pas que le moyen auquel a cru devoir s'arrêter le conseil municipal soit bon pour amener de l'argent dans la caisse de la ville.

Ce n'est pas aux petites bourses qu'il convient de s'adresser aujourd'hui. Ceux qui ont quelques petites économies ne peuvent pas prêter en ce moment. Ils ont besoin de tous leurs moyens pour traverser les dures épreuves de cette malheureuse guerre. Il leur est plus sage, à notre avis, de mettre les obligations à 1000 francs et avec un peu de bonne volonté, nos gros capitalistes auraient à eux seuls couvert l'emprunt.

Les démocrates millionnaires qui siègent au conseil auraient dû commencer par de fortes souscriptions, et leur exemple aurait trouvé de nombreux imitateurs.

CHARLIEU

Charlieu, 7 novembre 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Bien des gens s'imaginent que depuis la proclamation de la République, le régime de l'arbitraire a dû disparaître et que pour faire place au régime de la loi, on doit le plus strictement possible, et par le plus haut, il en est bien ainsi ; mais les faits quelquefois sont en contradiction avec les principes. Voici, par exemple, ce qui se passe à Charlieu :

Nous avons un maire, un adjoint et un conseil municipal, mais peu sympathique aux hommes nouveaux qui administrent l'arrondissement ; il a été révoqué, — je n'ai pu le dire, je raconte. — M. Gerbay fut nommé à sa place avec MM. Valorge et Moreau pour adjoints. M. Gerbay, que les devoirs de son état tiennent le plus souvent empêché, n'avait accepté les fonctions de maire que sous les sollicitations pressantes de M. Moreau et sous la promesse expresse et cent fois répétée qu'il lui prêterait un très-actif concours.

Jusqu'à là, tout paraît naturel, mais voici où l'histoire devient instructive :

M. Moreau possède un fils, dont la présence, paraît-il, est indispensable à la prospérité de la République en général, et au bonheur de la ville de Charlieu en particulier. Ce fils était compris parmi les hommes mobilisés de la classe de 21 à 40 ans. Mais on s'en inquiétait peu. En effet, il avait été réformé une première fois pour cause d'obésité, et, quelque intrigue aidant, on espérait bien l'être une seconde fois. Malheureusement, le conseil de révision jugea qu'une nourriture frugale jointe aux hygiéniques exercices militaires auraient une heureuse influence sur ce qu'on appelait de l'obésité et crut lui rendre service en le déclarant apte à concourir à la défense de la Patrie. Ce fut une cruelle déception ! Cependant on se remet d'une alerte aussi chaude ; à tout prix, il faut échapper à la loi. Une supplique adressée à M. le ministre de la Justice, demandant à être maintenu dans ses foyers, comme notaire, demeure sans résultat. Rendant-il donc partir ? Ah ! mais non ! Ce n'est pas pour rien qu'on est l'ami intime de M. le Sous-Préfet et sa boîte à renseignements, sur les faits et gestes de la localité. On court à Roanne, et l'on s'adresse au cabinet, on arrange son petit plan.

Pousser M. Gerbay à donner sa démission en lui refusant le concours promis et en laissant peser sur lui tout le poids des affaires ; démission acceptée, M. Gerbay est nommé adjoint, et M. Moreau, qui n'a pas eu le temps de se remettre de sa démission, est nommé maire. M. Moreau, qui n'a pas eu le temps de se remettre de sa démission, est nommé maire. M. Moreau, qui n'a pas eu le temps de se remettre de sa démission, est nommé maire.

sion préalable de M. Moreau père, comme conseiller municipal et comme adjoint, le père et le fils ne pouvaient siéger ensemble dans la même assemblée ; et puis l'élevation du fils à la dignité de Maire et, par suite, croc-en-jambe à la loi et exemption du service militaire. (On sait que les maires jouissent de cette immunité).

Et voilà comment la ville de Charlieu a appris avec stupeur, dimanche matin, que ses destinées étaient confiées aux mains d'un jeune homme, le neveu du maire, qui ne se permettait pas de mettre en doute son expérience et ses capacités administratives, mais chacun fait observer qu'il est inouï que d'aussi scandaleux passe-droits se produisent en un tel moment. La conscience publique proteste, et proteste énergiquement contre cette cynique violation de tous les principes républicains par ceux-là même qui sont chargés de les faire respecter.

Je vous prie, etc.

Signé : Un garde-national mobilisé républicain.

Dès les premiers jours de son installation à la sous-préfecture, M. Audiffred a pris la peine de déclarer qu'il ne devait plus être tenu aucun compte des lois existantes.

On voit aujourd'hui comment il a su mettre en pratique ses hardis principes, empruntés, ne lui en déplaise, aux plus beaux jours du ministère Persigny. « Il n'y a de loi » pour nous, que notre volonté. »

La ville de Charlieu avait un maire qu'elle s'était choisi. Ce maire, outre qu'il jouissait de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, était, par son âge, à l'abri d'une loi d'appel sous les drapeaux.

Que fait M. le sous-préfet, dont le plus grand souci, est, on le sait, l'organisation de la défense nationale ?

Il destitue ce maire et le remplace par un jeune homme, faisant partie du premier ban à rappeler.

Comme moyen de recrutement en voilà un qui laisse un peu à désirer ; et si, dans tous les départements, les emplois qui dispensent du service militaire sont, ainsi qu'à Roanne, occupés par des hommes pouvant être soldats, nous ne nous étonnons plus des difficultés que rencontre partout l'organisation des armées.

En deux mois, Paris assiégé et livré à ses seules ressources a pu équiper et armer plus de 100,000 défenseurs et fabriquer près de 5,000 canons ou mitrailleurs. Pourquoi dans le reste de la France, qui représente en hommes et en force 30 fois plus, n'a-t-on pas pu en faire autant ?

Parce que partout on a choisi pour organiser la défense des hommes dont tous les travaux se bornent à révoquer des maires et à changer le nom des rues.

Si, sous l'empire, un abus de pouvoir avait été aussi criant que celui dont se plaint aujourd'hui la ville de Charlieu, avait été commis, M. Audiffred, alors simple avocat-journaliste n'aurait pas eu assez d'anathèmes pour stigmatiser à sa façon l'ignominie de pareils procédés.

Mais aujourd'hui on est sous-préfet et il faut bien que les amis et connaissances en profitent.

Malheureusement un vieux proverbe le dit on ne peut contenir tout le monde et son père. Et les habitants de Charlieu, sûrs de leur droit, sont allés au gouvernement de Tours, faire belle et bonne protestation contre la légèreté inqualifiable de notre Sous-Préfet.

Nous savons bien qu'à ces plaintes M. le Sous-Préfet pourra répondre qu'en fait d'administration il nous en donne pour notre argent, mais cela ne nous suffit pas.

S'il peut se passer de son traitement, tant mieux pour lui, mais nous ne saurions nous passer, nous, dans un moment aussi grave, d'un administrateur à la fois actif et assez ferme pour ne pas transformer les questions de droit et de justice en questions de sympathie ou d'affection.

P. S. On nous annonce à l'instant, que M. Audiffred est allé lui-même à Tours, remettre ses-mains du gouvernement sa démission de Sous-Préfet pour prendre place au milieu des hommes de son âge, qu'un récent décret a mobilisés.

Voilà enfin un moyen sérieux de défense nationale.

Il était temps !

E. M.

— Mercredi soir, le train venant de Lyon qui arrive à Roanne, à 7 heures huit minutes du soir, a reçu un assez violent coup de tampon du train arrivant de Saint-Etienne, à 7 heures 20 minutes.

Le train de Lyon avait dû s'arrêter sur le passage à niveau du faubourg Clermont, puis, au stationnement d'un train de marchandises qui ne pouvait gravir le rampe des Proménades à cause de l'humidité du temps.

Le train de Saint-Etienne était parti du Coiteau à la distance réglementaire.

Mais le mécanicien ne remarqua pas le disque qui couvrait la voie, et il ne put pas prévenir le choc.

Il n'y a pas eu de blessures graves. Quelques voyageurs ont été contusionnés. Grâce aux soins empressés qui leur ont été prodigués par les médecins de la Compagnie et par un médecin militaire qui se trouvait dans le train de Lyon, ils ont pu continuer leur voyage.

Les trains n'ont éprouvé qu'un retard insignifiant.

On demande où en est, à Roanne et dans le département de la Loire, la formation des cinq batteries d'artillerie nationale créée par le gouvernement, déjà depuis huit jours, et si l'on a songé au moins à en former le personnel ? Il ne faut pas oublier que le décret fait une obligation de cette organisation d'un mois.

C'est donc 60 canons, 60 affûts et 4 à 500 artilleurs environ à mettre sur pied.

Nous le répétons, où en est cette organisation depuis huit jours que le décret est rendu... et où en sera-t-elle dans un mois... si ?

Dernières Dépêches

11 novembre 1870, 11 h. 40 minutes.

L'armée de la Loire, sous les ordres du général d'Aureilles de Paladine, s'est enparé hier, 10 novembre, d'Orléans, après une lutte de deux jours, nos pertes, tant en tués que blessés, n'atteignent pas 2,000 hommes ; celles de l'ennemi sont plus considérables. Nous avons fait plus d'un millier de prisonniers, et le nombre même ne peut être poursuivi. Nous nous sommes emparés de deux canons, modèle prussien, de 20 canons chargés de munitions, tout artillerie, et d'une grande quantité de fourgons, et de voitures d'approvisionnement.

La principale action s'est concentrée autour de Coulmiers ; dans la journée du 9, l'armée de l'ennemi, malgré le mauvais temps ; il y avait eu l'espoir que cette première opération militaire ouvre une ère nouvelle pour la France. Nos ressources en hommes sont immenses, le patriotisme est partout réveillé, et le pays doit se montrer prêt aux plus grands sacrifices. Nous avons été trop épuisés par les misères pour nous laisser égarer par des illusions nouvelles. Nous avons repris l'offensive, c'est un grand point. Cette affaire signifie qu'au lieu de déplacer notre base d'opérations pour la mettre en arrière, nous la reportons en avant, avec de la résolution, de la prudence, de l'énergie et surtout une sûreté d'instinct qui nous sauvera la France.

— Nous lisons dans l'Espérance du Peuple : « Point d'emprunt ! » dit la ligue du Midi.

Voilà qui est net, clair et précis. Non, point d'emprunt, braves patriotes, nous n'en avons pas besoin. Le peuple qui donne sa vie ne doit pas avoir d'autres charges à supporter, que vous.

Mais, écrivons-les, croix ? ou donc que le peuple est seul à donner sa vie ? Ce qui permet aux jeunes gens, des familles plus aisées de rester chez eux pour entasser des rentes ? Ces jeunes gens sont au contraire les premiers à donner l'exemple, et vous qui les calomniez.

Vous êtes trop lâches pour les suivre ! Charlieu, votre peuple à vous, je ne parle pas du peuple honnête, courageux et brave, qui paie les impôts, et marche au feu sans se plaindre. Ce n'est pas à votre peuple.

Voire peuple à vous, cette populace que l'on paie trois francs par jour, cette populace est bonne pour chasser des Jésuites, s'adonner à la débauche, fumer dans des tombes, quand on a le temps, et se faire tuer, si on songe guerre, n'importe !

Et que penser de ce prétendu gouvernement que la ligue du Midi veut fonder ? Une assemblée souveraine, avec une commission exécutive révocable à toute minute ! A la bonne heure ! On ne dira pas que les ligues veulent laisser leurs gouvernements se corrompre par un long abus du pouvoir. La commission exécutive sera remplacée tous les quinze jours. Evidemment une telle commission n'aura pas même le temps d'apprendre à connaître ses fonctionnaires et ses employés, encore moins pourra-t-elle étudier à fond les graves affaires de l'Etat !

Il s'agit bien des affaires de l'Etat ! Nos républicains sont si arrogants d'être les maîtres, qu'ils ne sauraient consentir à voir leurs propres comptes commandés plus de deux semaines. Quinze jours, vraiment, c'est bien long, aussi maltons, cette clause très-restrictive.

La commission sera révocable à toute minute, et sera composée de la façon la plus complète, par les représentants des divers départements, et par les représentants des divers corps de l'armée, et par les représentants des divers corps de l'armée, et par les représentants des divers corps de l'armée.

Sans cela, votre tour de régner ne viendrait pas assez vite, car chaque républicain répète, en se léchant les lèvres, ces deux vers de Jérôme Pautrot :

« Au Banquet du pouvoir trop attiré convive, je m'assis et me consolai ! »

Quant au rôle des trois « délégués », il n'a besoin d'aucun commentaire. La mission de ces délégués sera de briser tout ce qui fera obstacle à la révolution. Cette phrase n'est louche pour personne, et nous devons savoir gré aux ligues de nous dire si carrément ce qu'ils veulent et ce qu'ils sont. Honnêtes gens, garde-à-vous !

On se rappelle une boutade pleine de bon sens du docteur Grégoire :

« A bas la loi ! bégaiât derrière moi, dit le docteur, un de ces fantaisistes, aux rassemblements du mois de juin dernier.

« A bas la loi ! je l'aurais embrassé pour ce mot ; car c'était la première fois que je voyais aborder — franchement — la question.

Oui, à bas la loi ! et vive l'anarchie !... ce couronnement de l'édifice... démocratique. Voilà le fond de leur pensée.

Et ceux qui descendent dans la rue, le cou tenant à la main en criant : Vive la liberté ! ceux-là en ont menti ! La liberté est le masque ; le visage, c'est : A bas la loi !

— Merci, frère, je le savais ; mais il m'a été doux de te l'entendre gazouiller. — Henri Marnier.

La ligue en masse.

Tous, le 7 novembre 1870.

Les membres du gouvernement de la défense nationale, délégués pour représenter le gouvernement et exercer les pouvoirs.

Vu les décrets des 12 et 16 septembre 1870 ;

Considérant que la patrie est en danger, que tous les citoyens ont droit à son salut, que ce devoir n'a jamais été ni plus pressant ni plus sacré qu'en ces circonstances présentes ;

Article 1. Tous les hommes valides de vingt et une à quarante ans, mariés ou veufs avec enfants, sont mobilisés.

Art. 2. Les citoyens mobilisés par le présent décret seront organisés par les préfets, conformément aux décrets des 29 septembre et 11 octobre, ainsi qu'à la circulaire du 15 octobre de la présente année.

Art. 3. Les citoyens mobilisés par le présent décret seront, leur organisation faite, mis à la disposition du ministre de la guerre. Cette organisation devra être terminée le 19 novembre.

Art. 4. Il sera pourvu à leur habillement, équipement et solde, d'après les règles prescrites par le décret du 22 octobre de la présente année.

Art. 5. Toute exemption basée sur la qualité de soutien de famille est abolie, même à l'égard de ceux à qui elle, avait été antérieurement appliquée par les conseils de révision. Il n'est admis d'autres exemptions que celles résultant des infirmités ou basées sur les services publics énumérés dans la circulaire du 15 octobre 1870.

Art. 6. La République pourvoira aux besoins des familles reconnues nécessiteuses. Un comité composé du maire ou président de la commission municipale et de deux conseillers municipaux ou membres de la commission municipale, délégués par le conseil ou la commission, statuera définitivement sur les demandes formées à cet égard par les familles domiciliées dans la commune.

Art. 7. La République admet les enfants des citoyens qui succombent pour la défense de la patrie.

Art. 8. Le ministre de la guerre est autorisé à utiliser, pour la fabrication des armes et engins de guerre, les usines et ateliers pouvant servir à cet effet.

Art. 9. Le ministre de l'intérieur et de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, lequel aura lieu immédiatement après la publication que en sera faite conformément aux formalités du 27 novembre 1870 et du 18 janvier 1871.

(Sont les signatures)

MERCURIALE dernier marché	Lapalisse	Roanne	Charleville	Montholon
Froment 1 ^{re} q., d. déca.	3 90	3 30	4 75	4 70
id. 2 ^e qual. id.	3 75	3 60	4 65	4 58
id. 3 ^e qual. id.	3 60	3 50	4 55	4 50
Seigle 1 ^{re} qual. id.	2 75	2 55	3 10	2 75
id. 2 ^e qual. id.	2 60	2 45	3 00	2 60
id. 3 ^e qual. id.	2 40	2 35	2 90	2 55
Orge, double-décalitre	2 55	2 40	2 90	2 55
Avoine, id.	1 80	1 80	2 00	2 00
Haricots, id.	6 00	6 00	6 00	6 00
Farine 1 ^{re} q., les 125 k.	00	48 00	52	61 00
id. 2 ^e q., id.	00	45	50	58 00
id. 3 ^e q., barilée, id.	00	42	48	55 00
Pain blanc, le kilog.	45	0 45	40	48
id. bis, id.	36	0 36	34	43
id. de ménage, id.	30	0 32	30	38
Foin, les 100 kilog.	17	17 00	18	15 00
Paille, id.	8	8 00	6 00	7 00
Œufs, la douzaine...	0 80	0 60	60	0 60
Beurre, les 500 gram.	1 10	1 15	1 25	1 30

Etude de M^e AUCLAIR avoué à Roanne.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS

Par exploit de l'huissier Coquard en date du onze novembre mil huit cent soixante-dix, enregistré, Marie Moullier, épouse de François Bougeat, cultivateur, avec lequel elle demeure à Saint-Germain-Lespinasse, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du vingt-un septembre dernier, a formé contre son mari demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises.

M^e Auclair, avoué, occupera pour la femme Bougeat dans cette instance.

Pour extrait,

Signé : AUCLAIR, avoué.

CHEVAUX

MAISON CARBONNEL ET C^e

Grande rue la Guillotière, 47, et cours de Brosses, 30, Lyon.

Grand choix de chevaux de voiture, de selle et à deux fins, 839 52-7



BOURNICHON

CH.-DENTISTE

DE PARIS

est arrivé à Roanne, où on le trouvera à l'Hôtel du Centre. 943

HERNIES

Sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. Par M. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1. 838 26-16

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés. Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

Pour tous les articles non signés : MARION et VIGNAL.

GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie

Succursale française établie depuis 1854

30, RUE DE PROVENCE, A PARIS

IMMEUBLES
DE LA COMPAGNIE
A PARIS

8, Boulevard des Capucines
2, Rue Halévy, place du nouvel Opéra
30, Rue de Provence (siège de ses bureaux)

FONDS RÉALISÉS AU 30 JUIN 1869 : 31,890,338 Fr. 40.

Revenu annuel de la Compagnie au 30 juin 1869.	9,453,387 fr. 70
Echéances et sinistres payés depuis l'origine (1848)	24,869,806 05
La Compagnie a reçu, dans le dernier exercice de 12 mois, des propositions nouvelles pour une somme de	49,306,100 »
Ces derniers résultats portent à plus de	500,000,000 »
les assurances proposées à la Compagnie pendant les 15 dernières années.	

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris; dans les départements, aux Agents de la Compagnie; et pendant l'interruption des communications avec Paris, à M. H. CHAMINADE, inspecteur général, place du Parc, 14, à Angoulême.

A louer de suite

Grand Jardin potager

Pourvu d'eau en abondance, parfaitement distribué et situé à proximité de Roanne.

On traiterait à des conditions très-avantageuses pour le preneur.

S'adresser, pour renseignements, aux bureaux du journal, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Bel-Air, 12.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. DISSARD Adrien, marchand de cotons, habite actuellement au rivage. 962

MM. RAVELLI FRÈRES

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que, tout en continuant plus que jamais leur profession d'entrepreneurs de plâtrerie et de peintures, ils ont joint et ouvert à Roanne, rue Impériale, n° 36, et rue des Minimes, n° 29, un important magasin de peintures et drogueries au détail; et tiennent à l'instar des grandes villes une grande spécialité de couleurs broyées et toutes préparées, faites et broyées dans les ateliers contigus au magasin et visibles à tout œil connaisseur, depuis les couleurs les plus ordinaires jusqu'aux couleurs extra-fines, garanties exactes en 10 heures.

En outre ils ont une spécialité pour tous articles de broserie de peintre, pour les vernis des peintures en voitures, et tiennent un dépôt de roses, motifs en carton-pierre, bronzes de toutes nuances, articles de la maison Montilol, pour les articles de la plâtrerie et accessoires de moulures.

Des carreaux MARQUET frères et VICAT, imitant la mosaïque. Par la même occasion on trouvera chez M^{me} veuve RAVELLI comme par le passé, une grande nouveauté et un grand assortiment de papiers peints et baguettes prussiennes dorées. 718

A VENDRE

Avoines, Foin et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne. 861

AVIS

Le sieur Jean Creuille père, maître plâtrier-peintre à Roanne, informe le public que, suivant acte passé devant M^e Helle, notaire à Roanne, le 18 octobre 1870, enregistré, il a, conjointement avec Françoise Bernard, son épouse, fait abandon à ses enfants: 1^{er} des immeubles qu'il possédait; 2^e des matériels et marchandises attachés à sa profession de plâtrier-peintre et de fabricant de lettres et attributs en relief; et 3^e de toutes les créances sans exception pouvant lui être dues soit pour fournitures, soit pour travaux terminés ou en voie d'exécution;

Que, par ce même acte, tous pouvoirs nécessaires ont été donnés à Antoine, Pierre et Joseph Creuille, ses trois fils aînés, à l'effet de, ensemble ou séparément, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs ou créanciers des donateurs; en touchant ou payant le montant.

M. Creuille père prévient en outre ses locataires qu'ils se libéreront valablement, en payant entre les mains de Antoine Creuille son fils aîné, sur ses simples quittances, le montant de leurs loyers à échoir le premier novembre 1870. 953

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur PLASSARD prévient ses clients qu'il demeure au premier de la maison Vadon, ancien logement de M^e Dumont, notaire, à l'angle de la rue du Collège et de la rue de Cadore. 933

Vente au rabais.

Engrais de première qualité à 15 francs les 100 kilos au lieu de 20. S'adresser au liquidateur de la Société Lubrité-Stéphanoise à Saint-Etienne.

En l'étude de M^e BURET, notaire rue de Foy, 6. 844

On demande pour employé un jeune homme de 14 à 17 ans, sachant lire et écrire convenablement.

S'adresser à M. Louis DEFAY, rue Sainte-Elisabeth, 68, à Roanne. 945

MADAME VEUVE

JOURLIN

café restaurant, boulevard du Midi, prévient le public qu'elle a une grande quantité de lits bien organisés et bien tenus, pour logements militaires, au prix de 1 franc par jour pour deux militaires. 937

ATLAS
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

Sous ce titre : Atlas de la défense nationale, cartes des départements envahis ou menacés par l'ennemi, la librairie HACHETTE publie un recueil indispensable à tous ceux qui veulent suivre les péripéties de la lutte suprême engagée pour le salut de la patrie. Ces cartes de la Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Bas-Rhin, Haut-Rhin, sont exécutées de la façon la plus complète, tant d'après les cartes de l'état-major que d'après des documents locaux vérifiés sur place, par M. JOANNE et par ses collaborateurs, et qui ont été soumis à la révision des hommes spéciaux de chaque département. Elle sont donc d'une exactitude absolue. Elle contiennent

toutes les indications typographiques les plus minutieuses : fleuves, rivières, grandes routes, chemins de communications, chemins de fer, relief du terrain, bois, étangs, canaux, et la nomenclature la plus étendue des villes fortifiées, des chefs-lieux d'arrondissement, de canton et même les communes importantes. La large échelle sur laquelle elles sont établies permet de suivre pas à pas la marche des armées, de se rendre un compte exact des opérations stratégiques et de comprendre tous les détails de cette campagne héroïque qui amène le triomphe de nos armes et la délivrance de notre sol.

La carte du département de la Seine notamment est assez étendue pour permettre d'apprécier la position de tous les forts qui défendent la capitale et le croisement de leurs feux.

PRIX

Dans les bureaux de L'ECHO ROANNAIS : fr.

TAMBOURS, CLAIRONS ET TROMPETTES

M. JULES BLONDEL

Tambour de la ville de Roanne, rue Nationale, tient un dépôt de Tambours, Clairons, Trompettes, conformes à l'ordonnance. On trouvera également chez lui toutes les fournitures se rattachant à la même spécialité, telles que Baguettes en bois d'ébène, Ceinturons, Cuissières, Galons pour Tambours et Clairons à prix modérés. 961.

ON TROUVERA
À L'IMPRIMERIE MARION ET VIGNAL

Certificat modèle n° 5 — pour Soutien de Famille.
Certificat modèle B — pour fils d'une femme actuellement veuve.
Certificat modèle A — pour aîné d'orphelins de père et de mère.
Certificat modèle n° 2 — comme ayant un frère sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement.
Certificat modèle n° 9 — pour fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année.
Certificat de bonne vie et mœurs — pour les remplaçants.
Certificat modèle Q n° 3 — pour frère d'un militaire mort en activité de service.

BITUME

E. GENOT, entrepreneur de Bitume de toutes sortes

Magasin à Roanne, rue de l'Asile

Trottoirs, cours, caves, greniers à blé et autres, granges, etc., réservoirs bitumés. Se charge d'enduits verticaux destinés à écarter l'humidité des murs. — Les vieux bitumes sont posés à 50 pour cent au-dessous du prix du neuf et garantissent aussi bons.

A VENDRE

UN CALORIFIÈRE

à air chaud, à flamme renversée, avec les tuyaux de conduit de chaleur. S'adresser à E. GENOT, rue de l'Asile. 417

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES

MACHINES À COUDRE
Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUVIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIER.

Pour Tailleurs, Taillesses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots. MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX.

Riquesses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Taillesses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire toute paire par jour. — Brodeuses perfectionnées. Nouvelle machine à boutonnières faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je puis livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché.

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS. En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines. Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n° 5, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 18